

OPTIBENT-1248

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : OPTIBENT-1248

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Additif rhéologique
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Cancérogénicité : Catégorie 1A

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H350 Peut provoquer le cancer.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

OPTIBENT-1248

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Phyllosilicate modifié / activé

Composants dangereux

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
Pyrophosphate tétrasodique	7722-88-5	>= 30 - < 60
La silice cristalline (quartz)	14808-60-7	>= 0.1 - < 1

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

OPTIBENT-1248

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

- | | |
|---|--|
| En cas d'ingestion | : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
: Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | : Pas d'information disponible. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Poudre chimique sèche
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Mousse
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique sèche |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Pas d'information disponible. |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Jet d'eau à grand débit
: Manipuler comme un produit chimique industriel.
Pas sensible à l'impact mécanique.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux | : Oxydes de carbone
Oxydes de phosphore |
| Information supplémentaire | : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. |

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- | | |
|---|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir. |
| | : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière. |

OPTIBENT-1248

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Pyrophosphate tétrasodique	7722-88-5	TWA	5 mg/m ³	NIOSH REL
Pyrophosphate tétrasodique		TWA	5 mg/m ³	OSHA P0
La silice cristalline (quartz)	14808-60-7	TWA (respirable)	10 mg/m ³ / %SiO ₂ +2	OSHA Z-3
La silice cristalline (quartz)		TWA (respirable)	250 mppcf / %SiO ₂ +5	OSHA Z-3
La silice cristalline (quartz)		TWA (fraction de poussière respirable)	0.1 mg/m ³	OSHA P0
La silice cristalline (quartz)		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m ³ (Silice)	ACGIH

OPTIBENT-1248

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

La silice cristalline (quartz)		TWA (Poussière respirable)	0.05 mg/m3 (Silice)	NIOSH REL
La silice cristalline (quartz)		TWA (Poussière respirable)	0.05 mg/m3	OSHA Z-1
La silice cristalline (quartz)		PEL (<** Phrase language not available: [FR] CUST - TD-142996 **) >)	0.05 mg/m3	OSHA CARC

Autres limites d'exposition professionnelle

Description	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
inert or nuisance dust	TWA	50Millions de particules par pied cube total dust	OSHA Z-3
	TWA	15 mg/m3 total dust	OSHA Z-3
	TWA	5 mg/m3 respirable fraction	OSHA Z-3
	TWA	15Millions de particules par pied cube respirable fraction	OSHA Z-3

Mesures d'ordre technique

: Contrôles techniques et / ou pratiques de travail devraient être mis en œuvre pour maintenir l'exposition à la silice cristalline respirable en dessous de la limite d'exposition.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	: En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m3 le masque anti-poussière est recommandé.
Protection des mains Remarques	: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection des yeux	: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Protection de la peau et du corps	: Tenue de protection étanche à la poussière Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

OPTIBENT-1248

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Mesures de protection	: L'exposition professionnelle à des poussières nuisibles et à la silice cristalline inhalable doit être surveillée et contrôlée.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: poudre
Couleur	: blanc cassé
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Non applicable
pH	: 10.3, Concentration: 2 % (73 °F (23 °C)) Méthode: measured
Point/ intervalle de fusion	: Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'entretient pas la combustion.
Minimum Explosible Concentration	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative/Densité spécifique	: Donnée non disponible
Taille des particules	: Donnée non disponible
Densité	: Donnée non disponible
Masse volumique apparente	: 600 - 900 kg/m3
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: partiellement soluble
Solubilité dans d'autres	: Donnée non disponible

OPTIBENT-1248

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

solvants
Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible
Température d'inflammation : Non applicable
Décomposition thermique : Non applicable
Viscosité
Viscosité, dynamique : Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses : Donnée non disponible
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Conditions à éviter : Donnée non disponible
Matières incompatibles : Acides forts
Produits de décomposition dangereux : Donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 1,667 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Remarques: Donnée non disponible

Composants:**7722-88-5 Pyrophosphate tétrasodique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - < 2,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

OPTIBENT-1248

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Composants:**7722-88-5 Pyrophosphate tétrasodique:**

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

BPL: oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Espèce: Bovine corneal opacity and permeability assay (BCOP)

Résultat: Irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 437

BPL: oui

Remarques: Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:**7722-88-5 Pyrophosphate tétrasodique:**

Résultat: Irritation sévère des yeux

Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif pour les yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

BPL: oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Composants:**7722-88-5 Pyrophosphate tétrasodique:**

Type de Test: Mouse Local Lymph Node assay (LLNA)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

BPL: oui

Cancérogénicité

OPTIBENT-1248

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

IARC

Group 1: Cancérogène pour l'Homme

La silice cristalline (quartz)

14808-60-7

OSHA

OSHA a spécifiquement réglementé la cancérogénicité

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

NTP

Reconnu pour être cancérogène pour l'homme.

La silice cristalline (quartz)

14808-60-7

Toxicité à dose répétée**Produit:**

Remarques: Une inhalation prolongée de poussières de silice cristalline peut provoquer une maladie pulmonaire (silicose).

La silice cristalline a été classée comme cancérogène probable pour l'homme par le CIRC. Des études épidémiologiques suggèrent que la silice cristalline respirable a provoqué deux effets sur le système et les reins immunitaires. Les mécanismes à l'origine de ces effets ne sont pas claires et une relation dose -réponse n'a pas été déterminée.

Expérience de l'exposition humaine**Produit:**

Inhalation:

Symptômes:

Grains de poussière peuvent irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau:

Symptômes:

Le contact de la peau peut irriter.

Contact avec les yeux:

Symptômes:

Le contact avec la peau peut probablement provoquer une irritation.

Ingestion:

Symptômes:

L'ingestion provoquera probablement des irritations au niveau de l'appareil digestif.

Information supplémentaire**Produit:**

OPTIBENT-1248

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Réglementation 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

EPA code (s) de déchets dangereux : Non applicable

Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

OPTIBENT-1248

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Emballages contaminés : fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**49 CFR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]****US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)**

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans CERCLA.

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans SARA 302.

SARA 311/312 Dangers

: Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

OPTIBENT-1248

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Non-volatile (poids) : Donnée non disponible

US State Regulations
Massachusetts Right To Know

Pyrophosphate tétrasodique	7722-88-5
La silice cristalline (quartz)	14808-60-7

Pennsylvania Right To Know

Phyllosilicate	-
Pyrophosphate tétrasodique	7722-88-5

Pennsylvania Right To Know

Phyllosilicate	-
Pyrophosphate tétrasodique	7722-88-5
	9049-76-7

New Jersey Right To Know
New Jersey Right To Know

U.S.: Nombre Secret : 800963-1027

Commercial

d'Enregistrement de New Jersey pour le produit (NJ TSRN)

Prop. 65 de la Californie

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris La silice cristalline (quartz), qui est/ont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Nous certifions que tous les composants de ce produit sont énumérés sur le inventaire de TSCA ou ne sont pas sujets

OPTIBENT-1248

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

aux conditions d'avis par 40 CFR 720 30(h).

Section 4 / 12(b)	: Non applicable
Section 5	: Non applicable
Liste active de l'inventaire TSCA	: Tous les composants de ce produit sont répertoriés comme actifs et/ou sont exemptés
Section 5a	: Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.
Section 4 / 12(b)	: Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation.
DSL	: Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 05/17/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.